



Sanofi place un emprunt obligataire de 1,5 milliard de dollars

Paris, France - Le 4 avril 2013 - Sanofi (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) annonce avoir placé avec succès une émission obligataire d'un montant de 1,5 milliard de dollars US, à échéance du 10 avril 2018, portant intérêt au taux annuel de 1,25%.

L'offre a été effectuée dans le cadre d'un programme d'émission obligataire publique (*shelf registration statement*) enregistré auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (*SEC*) le 11 mars 2013.

Sanofi affectera le produit net de l'émission de ces obligations aux besoins généraux de la société, en ce compris le remboursement d'emprunts existants.

BofA Merrill Lynch, Barclays, Deutsche Bank et J.P Morgan ont agi en qualité de chefs de file de l'opération. Credit Agricole CIB, Citi et HSBC ont été co-chefs de file de l'opération.

AVERTISSEMENT

Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction.

Une copie du prospectus écrit, établi conformément aux exigences de la Section 10 du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé, peut être obtenue auprès de Sanofi, 54 rue la Boétie, 75008, Paris, France.

Ce communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés (high net worth companies) et autres personnes à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes visées ci-dessus étant définies comme les « personnes habilitées »). Les obligations sont uniquement disponibles pour les personnes habilitées et toute invitation, offre ou incitation à souscrire, acheter ou acquérir par un moyen quelconque de telles obligations sera suivie d'effet uniquement s'il s'agit d'une personne habilitée. Toute personne qui ne possède pas la qualité de personne habilitée ne doit pas se reposer ou agir sur le fondement de ce document ou sur l'une quelconque des informations qu'il contient.

Aucun prospectus (en ce inclus tout amendement, supplément, ou remplacement d'un prospectus) ni aucun autre document d'offre n'a été préparé dans le contexte de l'émission des obligations qui aurait été approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et notifié à l'Autorité des marchés financiers; aucune obligation n'a été offerte ou vendue ou ne sera offerte ou vendue, directement ou indirectement, au public en France; ni le prospectus ni aucun document d'offre relatif aux obligations n'a été distribué ou ne sera distribué au public en France; de telles offres, ventes ou distributions n'ont été faites et ne devront être faites en France qu'à destination des personnes agréées en qualité de prestataires de services d'investissement pour le compte de tiers, d'investisseurs qualifié, à l'exception des personnes physiques, investissant dans



chacun des cas pour leur compte propre, tel que défini aux articles L. 411-2, D. 411-1, D.744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier. La distribution directe ou indirecte au public en France de toute obligation ainsi acquise ne pourra être faite que dans les conditions prévues par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier et de la réglementation applicable y afférent.

Déclarations Prospectives

Toutes les déclarations effectuées dans ce communiqué de presse qui ne constituent pas des faits historiques, y compris les déclarations concernant les estimations et les attentes de Sanofi sont des déclarations prospectives et doivent être évaluées comme telles. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations pouvant porter sur les projets, les objectifs, les stratégies, les buts, les événements futurs, les revenus ou performances futurs de Sanofi et sur d'autres informations qui ne constituent pas des informations historiques. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de modifier les informations ci-dessus, sous réserve de la réglementation applicable, et décline spécifiquement toute responsabilité à cet égard.

Informations supplémentaires

Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucune vente de titres ne sera faite dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction. Aucune offre de titres ne sera faite sauf en vertu d'un prospectus remplissant les exigences du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé, ou d'une exemption à l'obligation d'établissement d'un tel prospectus.

Contacts :

Relations Presse

Jean-Marc Podvin
Tél.: + (33) 1 53 77 46 46
mr@sanofi.com

Relations Investisseurs

Sébastien Martel
Tél.: + (33) 1 53 77 45 45
ir@sanofi.com